

À qui bénéficie l'action politique du confesseur du gouverneur-général des Pays-Bas (XVII^e siècle)?

¿A quien beneficia la acción política del confesor del gobernador-general de los Países Bajos (siglo XVIIe)?

Who benefits from Governor General's confessor political action (17th)?

Pierre-François PIRLET¹

Université de Liège

Resumen: Este artículo se focaliza sobre el papel político de los confesores de los Gobernadores Generales de los Países Bajos en el siglo XVII. Estos frailes, quienes tenían una reputación de mayor influencia política, estaban vigilados por el Gobernador General, Madrid, y la Santa Sede. Estos centros de poder desarrollaron estrategias contrarias para convertir al confesor en un agente de sus políticas en Flandes. Esta investigación prueba a determinar si se logró y hasta qué punto.

Palabras Clave: Confesores de príncipes; historia de la corte; historia religiosa; historia política; redes políticas.

Abstract: This paper focuses on the political action of Netherlands General Governors' confessors during the seventeenth century. These friars, whose reputation of political influence was well-established, were under scrutiny from General Governor, Madrid and the Holy See. Those centers of power developed competing strategies to convert the confessor into a relay for their policies in Flanders. This study seeks to determine if these efforts turned successful, and to which extend.

Keywords: princes' confessors; court studies; religious history; political history; political networks

¹ <https://orcid.org/0000-0003-4055-4684>
pfpirlet@ulg.ac.be



Le confesseur des princes et gouverneurs-généraux des Pays-Bas devint, avec la création d'une cour bruxelloise gravitant autour des archiducs Albert et Isabelle, l'un des personnages centraux de l'histoire institutionnelle des régions septentrionales de la monarchie espagnole. Ce religieux, qui bénéficiait d'un laisser-passer pour les lieux les plus privés du pouvoir, évoluait entre cour et institutions politiques centrales, entre Prince et courtisans, entre questions temporelles et interrogations spirituelles. Il officiait au cœur du pouvoir bruxellois, là où se forgeaient les opinions et où se prenaient les décisions politiques relatives aux Pays-Bas. Sa fonction de conseiller spirituel et moral l'obligeait à se tenir informé des décisions politiques de son pénitent, si bien qu'il avait accès à des lieux de pouvoir réservés à quelques privilégiés. Suivre sa trace permet de mettre en exergue quelques aspects du fonctionnement politique et diplomatique de cette cour bruxelloise. Cette contribution s'emploiera, spécifiquement, à relever et à caractériser les interactions qu'entretenaient les confesseurs successifs avec les principaux acteurs du champ politique des Pays-Bas espagnols dans le courant du XVII^e siècle.

Une tradition espagnole

Pour bien comprendre la nature de l'objet de cette étude, il est utile de se pencher sur les origines de la confession princière dans la péninsule ibérique : les pratiques en vigueur à la cour de Bruxelles au XVII^e siècle se sont progressivement formées dans les royaumes espagnols médiévaux et de la première modernité.

Les débuts de la présence continue d'un confesseur auprès des rois ibériques sont difficiles à dater. Les traces dont nous disposons font état de sa présence dès le premier tiers du XIII^e siècle mais il est probable que la coutume fut plus ancienne. La charge de confesseur n'est alors pas encore clairement établie : des ecclésiastiques liés à la cour ont pu exercer les tâches de confesseur à tour de rôle sans en porter effectivement le titre. En Castille, la charge est, la plupart du temps, confiée à des dominicains tandis qu'en Aragon, dominicains et franciscains se disputent la charge. Ces deux ordres continueront à prévaloir en matière de confession royale jusqu'au début du XVII^e siècle².

Le développement de la charge s'échelonne, selon Léandro Martínez Peñas³, en trois grandes étapes. La première court depuis les origines de la fonction jusqu'au règne de Charles Quint. La fonction de confesseur royal se structure progressivement. Elle possède déjà des caractéristiques qu'elle

² Léandro Martínez Peñas, *El confesor del rey en el antiguo régimen* (Madrid: Complutense, 2007), pp. 825-828

³ Martínez Peñas, *confesor del rey*, p. 707.

conservera toujours : le confesseur royal apparaît occasionnellement comme un acteur de certaines affaires politiques. En outre, il concentre déjà dans ses mains des charges ecclésiastiques importantes. On constate ainsi que ces religieux accèdent aux charges de provincial de leur ordre religieux, de prieur de divers monastères importants, d'ambassadeur royal auprès des conciles ou du Pape, de cardinal et, très souvent, d'évêque. La seconde phase de la confession royale commence avec Philippe II et s'achève au XVIII^e siècle. Durant deux siècles, la confession royale connaît son apogée. Ses représentants acquièrent une place importante au sein de l'État tandis que leur pouvoir personnel croît également. Les confesseurs des Pays-Bas espagnols depuis les archiducs s'inscrivent clairement dans cette dynamique tant que les gouverneurs-généraux qu'ils conseillent sont issus de la famille royale. Lorsque le pouvoir effectif sur les Pays-Bas revient à Madrid et que les gouverneurs-généraux perdent en autonomie, l'importance politique de leurs confesseurs s'érode aussi. Enfin, depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à la révolution de 1808, la fonction de confesseur royal connaît un déclin important : le titulaire de la charge est progressivement confiné à son rôle de guide spirituel.

La seconde moitié du XVI^e siècle et le XVII^e siècle constituent donc la période *classique* de la confession royale en Espagne⁴. Les titulaires successifs de la

⁴ De nombreux travaux étudient les confesseurs royaux de cette époque. Pour le monde hispanique, voyez, par exemple : Robert Bireley, *The Jesuits and the Thirty Years War: Kings, courts, and confessors* (Cambridge : Cambridge University Press, 2003) ; Carlos Javier de Carlos Morales, "La participación en el gobierno a través de la conciencia regia: Fray Diego de Chaves, O.P., confesor de Felipe II" dans *I Religiosi a corte teologia, politica e diplomazia in antico regime: atti del seminario di studi Georgetown University a Villa « Le Balze » Fiesole, 20 ottobre 1995*, dir. Flavio Rurale (Rome: Bulzoni, 1998), pp. 131-157; Orietta Filippini, *La coscienza del re. Juan de Santo Tomás confessor de Filippo IV di Spagna, 1643-1644* (Florence: L.S. Olschki, 2006); Bernardo García García, "El confesor fray Luis Aliaga y la conciencia del rey" dans *I Religiosi a corte teologia, politica e diplomazia in antico regime: atti del seminario di studi Georgetown University a Villa «Le Balze» Fiesole, 20 ottobre 1995*, dir. Flavio Rurale (Rome: Bulzoni, 1998), pp. 159-194; María Amparo López Arandía, "Dominicos en la corte de los Austrias: el confesor del rey", *Tiempos Modernos. Revista electrónica de Historia Moderna* 7/20 (2010), pp. 1-30; María Amparo López Arandía., "El confesionario regio en la España del siglo XVII", *Obradoiro de Historia Moderna* 19 (2010), pp. 249-278; María Amparo López Arandía, "El guardián de la conciencia. El confesor del rey en la España del siglo XVII" dans *Iglesia y movilidad social en la España de la Edad Moderna*, dirs. Antonio J. Díaz Rodríguez, Enrique Soria Mesa (Grenade: Comares, 2012), pp. 51-87; María Amparo López Arandía, "El sacrílego tirano de la conciencia del monarca. Fr. Pedro Matilla, confesor de Carlos II" dans *Opinión pública y espacio urbano en la Edad Moderna*, dirs. Antonio Castillo Gómez A., James Amelang (Gijón: Trea, 2010), p. 473-500; María Amparo López Arandía, "Médicos del alma regia. Confesores reales en la España de los Austrias (s. XVII)" dans *Homenaje de la Universidad a don José Melgares. Universidad de Jaén-Centro Asociado de la UNED «Andrés de Vandelvira»*, dirs. María Antonia Bel Bravo, José Fernández García (2008), pp. 235-292; María Amparo López Arandía, "Religiosos en la corte de los Austrias. La Compañía de Jesús en los reinados de Felipe II y Felipe III" dans *Les Jésuites et la monarchie catholique (1565-1615)*, dirs. Pauline Renoux-Caron, Cécile Vincent-Cassy, Louise Bénat-Tachot, Pierre-Antoine Fabre (Paris: Le Manuscrit, 2012), pp. 109-142; María Amparo López Arandía, "Un criado muy antiguo de la real casa. El confesionario regio en el reinado de Carlos II" dans *Entre el cielo y la tierra. Las elites eclesiásticas en la Europa Moderna*, numéro spécial de *Mágina* 13 (2009), pp. 113-158; María Amparo López Arandía, "Un paterfamilias en la corte de Felipe IV: fray Antonio de Sotomayor", *Historia y Genealogía*, 4 (2014), pp. 59-74; María Amparo López Arandía, "Velando por el alma del rey católico. Gabriel Bermúdez, confesor de Felipe V (1723-1726)" dans *Los jesuitas. Religión, política y educación (siglos XVI-XVIII)*, dirs. José Martínez Millán, Henar Pizarro Llorente, Esther Jiménez Pablo, (Madrid: Polifemo, 2012), pp. 255-278;

charge ont en commun une série d'états et de pratiques. Ceux-ci sont tout d'abord des ecclésiastiques de premier ordre ainsi que des hommes de cour se pliant aux prescrits d'un cérémonial courtisan. Celui-ci oblige les confesseurs à être très fréquemment présents à la cour et à participer aux manifestations *publiques* de cette dernière. À ce double état se greffent différents pouvoirs implicites ou officialisés après des années de pratique. Ces pouvoirs amènent les religieux à prendre part, de façon recherchée ou non, aux travaux du gouvernement et aux affaires politiques du royaume. Leur contribution est d'ailleurs particulièrement visible dans les domaines touchant à l'Église. Enfin, du fait de la nature même de leur charge, les directeurs spirituels royaux disposent d'un accès privilégié à la personne du souverain. Ce privilège, sans lequel la fonction de confesseur ne peut exister, a d'immenses répercussions dans le microcosme de la cour : il fait de cet ecclésiastique une personne-clé du dispositif courtisan et une figure incontournable en matière de luttes de faction⁵.

Le confesseur royal a également pour caractéristique d'être nommé publiquement par le roi dans sa charge. Ce trait, à première vue évident, acquiert de l'importance par comparaison avec la situation prévalant à Bruxelles : le confesseur des gouverneurs-généraux des Pays-Bas est également désigné par le souverain. Le Prince œuvrant au nom du souverain dans les Pays-Bas n'est pas en mesure de choisir son directeur spirituel. Loin d'être anodine, cette situation pose une série de questions sur la nature de la relation entre le confesseur bruxellois et le roi, et entre le directeur spirituel et son pénitent. En effet, on peut se demander à qui profite l'action du

Leandro Martínez Peñas, *El confesor del rey en el antiguo régimen* (Madrid: Editorial Complutense, 2007); Fernando Negrodo del Cerro, "Gobernar en la sombra. Fray Antonio de Sotomayor confesor de Felipe IV. Apuntes políticos", *Mágina: Revista Universitaria* 13 (2009), pp. 85-102; Fernando Negrodo del Cerro, "La teologización de la política. Confesores, valido y gobierno de la Monarquía en tiempos de Calderón" dans *Calderón de la Barca y la España del Barroco*, dirs. José Alcalá-Zamora, Ernest Belenguer Cebrià (Madrid: Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2003), pp. 707-724; Isabelle Poutrin, "Cas de conscience et affaires d'État: le ministère du confesseur royal en Espagne sous Philippe III", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 53-3 (2006), pp. 5-25; Isabelle Poutrin, "L'œil du souverain: Luis Aliaga et le métier de confesseur royal sous Philippe III" dans *Observation and Communication: The Construction of Realities in the Hispanic World*, dirs. Johannes-Michael Scholz, Tamar Herzog, (Frâncfort: Vittorio Klostermann, 1997), pp. 253-270; Isabelle Poutrin, "Los confesores de los reyes de España: carrera y función (siglos XVI y XVII)" dans *Religión y poder en la Edad Moderna*, dirs. Antonio Luis Cortes Peña, José Luis Beltrán, Eliseo Serrano Martín (Granada: Universidad de Granada, 2005), pp. 67-81; Nicole Reinhardt, "Der Beichtvater in der Frühen Neuzeit als Berater, Richter und Prophet" dans *Machtfaktor Religion. Formen religiöser Einflussnahme auf Politik und Gesellschaft*, dirs. Bernd Oberndorfer, Peter Waldmann (Vienne: Böhlau, 2012), pp. 59-90; Nicole Reinhardt, "Spin-doctor of conscience? The royal confessor and the Christian prince", *Renaissance Studies* 23 (2009), pp. 568-590; Nicole Reinhardt, "The King's confessor: changing images" dans *Monarchy and Religion: The Transformation of Royal Culture in Eighteenth Century Europe*, dir. Michael Schaich (Oxford: University Press, 2007), pp. 153-185; Magdalena Sánchez, "Confession and Complicity: Margarita de Austria, Richard Haller, SJ, and the court of Philip III", *Cuadernos de Historia Moderna*, 14 (1993), pp. 133-149.

⁵ Martínez Peñas, *confesor del rey*, p. 28; Fernando Negrodo del Cerro, "Confesores", dans *La Corte de Felipe IV (1621-1665). Reconfiguración de la Monarquía católica*, dirs. José Martínez Millán y José Eloy Hortal Muñoz (Madrid: Polifemo, 2015), I/1, p. 614; López Arandia, "el confesionario regio en la monarquía hispánica...", p. 249-278

directeur spirituel, surtout lorsque ce dernier agit en tant que conseiller politique.

Repères chronologiques

Pour approcher cette particularité de la confession des princes bruxellois, il est nécessaire de choisir une période chronologique au cours de laquelle la fonction fut relativement uniforme. Le rôle de ce religieux comportant une importante dimension politique, cette étude se concentrera sur les années durant lesquelles Bruxelles fonctionna comme un véritable centre de pouvoir ayant une certaine autonomie par rapport à Madrid : de 1598 à 1659, soit la période commençant avec l'accession de l'archiduc Albert comme prince souverain des Pays-Bas et s'achevant avec le départ de Bruxelles de don Juan José, dernier gouverneur-général issu de la famille royale. Le contexte politique de ces années influa notablement sur la fonction de confesseur des Princes de Bruxelles⁶. L'actualité de ces années fut d'abord marquée par la guerre menée contre les rebelles calvinistes regroupés au sein des Provinces-Unies. Ce conflit comportait deux dimensions principales : d'une part, une dimension politique puisque la souveraineté du Roi d'Espagne était mise à l'épreuve ; d'autre part, une composante religieuse car le conflit opposait le catholicisme espagnol à un christianisme réformé et en totale opposition avec le modèle religieux défendu par Madrid et Rome. L'action des confesseurs princiers fut doublement marquée par cette situation : le conflit devint une priorité dans les affaires politiques bruxelloises et s'imposa aux différents directeurs spirituels. Ceux-ci furent contraints d'investir le champ politique et d'opposer aux arguments calvinistes un discours pro-catholique fort. L'apparition du jansénisme, à partir de 1640, et sa diffusion dans les institutions des Pays-Bas renforcèrent encore l'engagement des confesseurs dans la défense d'un catholicisme que Madrid jugeait consubstantiel à la Monarchie espagnole.

Le dernier tiers du siècle vit également s'opérer une réorganisation du service domestique des princes de Bruxelles⁷. À la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, chaque gouverneur-général disposait d'une Maison – le terme désigne l'ensemble de la domesticité, depuis les serviteurs les plus

⁶ Pour plus d'informations sur le contexte, voyez, entre autres: Paul C. Allen, *Philip III and the Pax Hispanica, 1598-1621. The Failure of Grand Strategy* (New Haven: Yale University Press, 2000); Luc Duerloo, *Dynasty and Piety, Archduke Albert (1598-1621) and Habsburg Political Culture in an Age of Religious Wars* (Burlington-Farnham: Ashgate, 2012); Alicia Esteban Estríngana, *Madrid y Bruselas. Relaciones de gobierno en la etapa postarchiducal (1621-1634)* (Leuven: University Press, 2005); René Vermeir, *In staat van oorlog. Filips IV en de Zuidelijke Nederlanden, 1629-1648* (Maastricht: Shaker, 2001). Ce travail a fait l'objet d'une traduction espagnole sous le titre *En estado de guerra. Felipe IV y Flandes 1629-1648* (Córdoba: Universidad de Córdoba, 2006).

⁷ Cette évolution est plus longuement expliquée dans l'étude à paraître aux presses de l'Académie royale de Belgique : José Eloy Hortal Muñoz et Pierre-François Pirlet, *Le cérémonial de la cour de Bruxelles des XVII^e et XVIII^e siècles: le manuscrit de Francisco Alonso Lozano* (titre provisoire).

humbles jusqu'aux officiers disposant d'une reconnaissance essentiellement honorifique – attachée à sa personne. À Bruxelles, celle-ci était composée d'hispaniques mais aussi de gens issus des Pays-Bas⁸. Dans le courant du XVII^e siècle, à une date indéterminée, on constate que les officiers ne sont plus nommés dans la Maison d'un gouverneur-général désigné mais bien dans une structure portant le titre de *Maison royale de Bruxelles*. Celle-ci, constituée indépendamment de la personne du Prince, instaure une continuité dans le service domestique des gouverneurs successifs : grâce à ce cadre, les différents départements de la Maison seront conservés lors des changements de gouverneurs-généraux, et non plus recréés *ex nihilo* comme c'était l'habitude auparavant.

Cette évolution eût des conséquences sur l'organisation de la Chapelle. Traditionnellement, ce département avait conservé une division instaurée à l'époque de Charles Quint. Cette césure distinguait, d'une part, la *Chapelle*, inspirée par la *Chapelle des hautes messes* et, d'autre part, l'*Oratoire*, rappelant l'ancienne *Chapelle des basses messes*. La première section était numériquement la plus importante : elle regroupait le personnel en charge de l'organisation des messes et cérémonies religieuses publiques. Parmi ce personnel se trouvait notamment les musiciens de la Chapelle⁹ dont la spécialisation requérait un cadre stable. L'Oratoire regroupait un nombre beaucoup plus restreint d'ecclésiastiques. Ceux-ci étaient attachés au service spirituel de la seule personne du Prince. L'activité de l'Oratoire était donc intimement liée à l'identité du gouverneur-général et sa composition variait fortement lors d'un changement de gouverneur-général. Le confesseur princier, dont la présence à la cour trouvait sa justification dans le soin de l'âme du *Princeps*, fut logiquement attaché à cet Oratoire.

Durant les soixante premières années du XVII^e siècle, les Pays-Bas catholiques virent se succéder à leur tête un couple souverain et sept ou huit gouverneurs-généraux de sang royal ou issus de la noblesse hispanique. À leur service, on dénombre treize confesseurs identifiés provenant d'un grand nombre d'ordres différents. Les confesseurs des archiducs Albert et Isabelle provenaient exclusivement des rangs des dominicains et des franciscains récollets. Les gouverneurs-généraux qui viendront à leur suite auront pour directeur spirituel un carme déchaux, des *Augustinos* – sans plus de précisions – et des jésuites. Certains de ces confesseurs officièrent quelques semaines tandis que d'autres furent présents au côté du Prince durant plusieurs décennies : tous ne furent pas des acteurs majeurs de l'histoire institutionnelle des Pays-Bas. Parmi ces ecclésiastiques, quatre figures se détachent plus nettement. La première est le dominicain Iñigo de Brizuela qui

⁸ Voyez les travaux de Dries Raeymaekers, *One Foot in the Palace. The Habsburg Court of Brussels and the Politics of Access in the Reign of Albert and Isabella, 1598-1621* (Leuven: University Press, 2013) et de Birgit Houben, "Wisselende gedaanten. Het hof en de hofhouding van de landvoogden Isabella Clara Eugenia (1621-1633) en de kardinaal-infant don Fernando van Oostenrijk (1634-1641) te Brussel." Thèse doctorale, Université de Gand, 2009.

⁹ Suzanne Clercx, "La Chapelle royale de Bruxelles sous l'Ancien Régime", *Annuaire du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles*, 65 (1942), pp. 159-179

fut le confesseur d'Albert d'Autriche de 1595 à 1621. Ce directeur spirituel fut très largement impliqué dans la chose politique des Pays-Bas. Il fut notamment membre de son Conseil d'État. Son *alter ego* auprès d'Isabelle Claire Eugénie fut le franciscain récollet Andrés de Soto. Il fut actif à Bruxelles de 1599 à 1625. Il est surtout connu pour son activité d'auteur d'ouvrages défendant le catholicisme et pour son importance au sein de l'ordre franciscain. L'ermite de Saint-Augustin Juan de San Agustín fut le confesseur du cardinal infant de 1631 à 1640. Ce religieux fut l'héritier des pratiques politiques de Brizuela. Comme lui, il fut membre du Conseil d'État et de nombreuses *juntas* touchant à la vie politique des Pays-Bas. Enfin, Francisco de Gamboa, *Augustino*, officia auprès de Don Juan José entre 1655 et 1658.

Bien que disposant d'un pouvoir variable, chacun des confesseurs fut successivement au centre de l'attention des gouvernements de Rome et de Madrid pour qui la cour de Bruxelles était d'une importance capitale. Cette attention s'explique par le fait que ces directeurs spirituels avaient la réputation d'être influents auprès de leur pénitent. Or cette réputation faisait des confesseurs des personnages particulièrement intéressants : celui qui parvenait à mobiliser à son profit le confesseur pouvait espérer contrôler, ou du moins influencer, le gouverneur-général des Pays-Bas. Dès lors, tant Madrid que Rome mirent sur pied des stratégies politiques destinées à orienter, à leur profit, l'influence de ces directeurs spirituels.

Rome

Dans son dispositif diplomatique, Rome accordait une très importante place au confesseur du Prince des Pays-Bas catholiques¹⁰. Les sources romaines qui évoquent ce religieux tendent à faire de ce dernier un auxiliaire pour la défense des intérêts de la papauté en terres flamandes. Ainsi, on peut constater que des questions de juridiction ecclésiastique¹¹, de justice¹²,

10 Pierre-François Pirlet, "Le nonce et le confesseur princier: jeux d'influence au sein des Pays-Bas espagnols durant la première moitié du XVIII^e siècle", *Revista de la Inquisición: (intolerancia y derechos humanos)*, 16 (2012), pp. 209-226.

11 Le 11 novembre 1634, l'internonce Stravius écrit à Rome qu'il s'est présenté au Cardinal-Infant, nouveau prince gouverneur des Pays-Bas, qui vient d'arriver à Bruxelles. Il lui a recommandé l'autorité du Saint-Siège et la juridiction ecclésiastique. Il s'est ensuite rendu auprès de son confesseur, Juan de San Agustín, et lui a fait les mêmes recommandations. Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 23, *Stravius à Barberini*, 11 novembre 1634, f. 401.

12 Dans un courrier du 24 avril 1636 à la Secrétairerie d'État, l'internonce Stravius informe Barberini de la condamnation à mort du prémontré Jean Léger pour crime de lèse-majesté. Stravius informe son correspondant qu'il a tenté de démontrer l'incapacité juridique des juges auprès de Jacques Boonen, archevêque de Malines, et de Juan de San Agustín, confesseur du Cardinal-Infant, car tous deux étaient membres du Conseil d'État bruxellois. Son action a toutefois été vaine. Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 22, *Stravius à Barberini*, 24 avril 1636, f. 469.

d'attributions du nonce¹³ voire de politique internationale¹⁴ furent au centre des conversations que les nonces successifs eurent avec les confesseurs princiers.

Mais ce n'est pas tout : les nonces et internonces présents au palais du Coudenberg furent également tentés de faire du clerc un des instruments de leur action à la cour. Celui-ci fut parfois employé comme un intermédiaire auprès du Prince, et ceci dans le but de court-circuiter les autres institutions de gouvernement. Cette façon de faire fut particulièrement visible dans les années 1650, quand s'ouvrit un conflit entre le Conseil de Brabant, Conseil privé et la papauté, conflit dont le jansénisme constituait la pierre de touche¹⁵. Pour le diplomate romain, la médiation du confesseur devait permettre de faire parvenir un message au Prince par un canal privilégié. Enfin, le confesseur constituait aussi une importante source d'information : nombre de rapports des nonces et internonces relatent les paroles du directeur spirituel. Celles-ci éclairent les dynamiques croisées de la cour et du gouvernement des Pays-Bas. C'est donc un triple rôle que le Saint-Siège accordait au confesseur.

Cette stratégie était décidée depuis Rome. Ceci apparaît clairement dans une instruction conservée à Mantoue, dont la date est malheureusement

13 À plusieurs reprises, les nonces et internonces tentèrent de faire valoir leur droit à une visite officielle de l'université de Louvain. L'enjeu était d'affirmer les prétentions du Saint-Siège sur la juridiction de l'université. En 1617 comme en 1654, le nonce Morra et l'internonce Mangelli tentèrent d'obtenir satisfaction en plaidant leur cause auprès des confesseurs Iñigo de Brizuela et Johann Schega. Vatican, A.S.V., Borghese, série II, 137, *Morra à Borghèse*, 9 septembre 1617, f. 56-59; Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 38, *Mangelli à Chigi*, 31 octobre 1654, f. 683-684r; *Idem*, *Schega à Mangelli*, 8 octobre 1654, f. 636-640; *Idem*, [*Mangelli*] *à Schega*, 8 octobre 1654, f. 646-647; *Idem*, *Mangelli à Chigi*, 17 octobre 1654, f. 652-653v; *Idem*, *Mangelli à Chigi*, 31 octobre 1654, f. 683-684.

14 Au cours des années 1637 à 1640, la préparation du congrès de Cologne, destiné à mettre fin à la guerre, achoppa sur de nombreux points de détails. Parmi ceux-ci, la question des passeports que Madrid devait accorder aux diplomates des Provinces-Unies pour permettre leur venue à Cologne fut au cœur de l'action à Bruxelles de l'internonce Stravius. Celui-ci tenta plusieurs médiations auprès des principaux ministres des Pays-Bas et auprès du confesseur du Cardinal-Infant afin que cette affaire ne porte un coup d'arrêt prématuré aux négociations. Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 23, *Stravius à Barberini*, 17 janvier 1637, f. 151; *Idem*, *Stravius à Benessa*, 14 décembre 1637, f. 323; *Idem*, *Stravius à Benessa*, 24 décembre 1637, f. 326; *Idem*, *Stravius à Barberini*, 2 janvier 1638, f. 444; *Idem*, *Stravius à Barberini*, 9 janvier 1638, f. 445; Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 24, 15 février 1638, f. 353; Vatican, B.A.V., Barberini Latini, 6823, *Stravius à Barberini*, 5 juin 1638, f. 218; Vatican, B.A.V., Barb. Lat., 6824, *Stravius à Barberini*, 5 novembre 1639, f. 42; Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 25, *Stravius à Barberini*, 12 novembre 1639, f. 301; *Idem*, *Stravius à Barberini*, 31 mars 1640, f. 384. À propos du congrès de Cologne, voyez Fritz Dickmann, *Der Westfälische Frieden* (Münster : Aschendorff, 1959), pp. 87-98.

15 "Mi dice l'arcivescovo di Malines, che si è risoluto da questi ministri di mandare il negotio dell'editto al Consiglio in Spagna; onde io non vedendo finalmente dispositione ad haver alcuna soddisfazione, e vano qualsivoglia offitio interposto da me, penso partir di qui postdimane per Liegi, e la mattina seguente far eseguire l'istruzione datami intorno la divulgatione del decreto di Nostro Signore fatto il 14 marzo nella Congregatione del Sant' Offitio [...]." Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Napoli, 61, *Di Vecchi à Rospigliosi*, 11 mai 1658, f. 379. Cité par Lucien Ceysens, *La fin de la première période du jansénisme* (Bruxelles: Institut historique belge de Rome, 1963-1965), II, p. 252; *Gamboa à Di Vecchi*, 13 mai 1658, cité par Ceysens, *fin de la première période du jansénisme*, p. 255; *Di Vecchi à Gamboa*, 19 mai 1658, cité par Ceysens, *fin de la première période du jansénisme*, p. 258; Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 42, *Di Vecchi à Rospigliosi*, 25 mai 1658, f. 180-181v et 189.

inconnue mais qui fut adressée au nonce Guidi di Bagno, en poste à Bruxelles de 1621 à 1627. Ce document invitait le diplomate à cultiver les meilleurs liens possibles avec Iñigo de Brizuela, confesseur de l'archiduc Albert, car celui-là était « plus puissant que quiconque en matière d'État et d'Église¹⁶. » Les mêmes égards devaient être réservés à Andrés de Soto, confesseur d'Isabelle, car ce religieux « n'est pas influent en politique, mais bien en matière de religion¹⁷. » L'attention que le nonce devait réserver à ces deux confesseurs reflétait dès lors une conception romaine de l'exercice du pouvoir en terres flamandes. Mais ces instructions aux nonces étaient rédigées parfois très longtemps avant que le nonce n'investisse effectivement sa charge : elles n'étaient pas en prise avec l'actualité politique bruxelloise et décrivaient une ligne directrice générale souhaitée par Rome plutôt qu'un comportement précis du nonce par rapport à une situation donnée. Dans les faits, ces nonces étaient relativement autonomes car les délais imposés par la correspondance les obligeaient à agir sans attendre l'avis de la Secrétairerie d'État romaine. Cela ne les empêcha pas de fournir régulièrement à leur correspondant nombre d'informations sur le confesseur. Leur correspondance décrit, par exemple, le caractère du confesseur¹⁸, l'appréciation réciproque entre nonce et confesseur¹⁹, l'évolution de son état de santé²⁰ ou encore le nom de son successeur lorsque le confesseur venait à mourir²¹. Ces indications soulignent

16 Mantoue, Archives Guidi Di Bagno, Cc, 2, *Avertissement sur la nonciature de Flandre*, cité par Bernard De Meester ed., *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi Di Bagno (1621-1627)* (Bruxelles-Rome : Palais des Académies-Institut Historique Belge, 1938), p. 7.

17 Mantoue, Archives Guidi Di Bagno, Cc, 2, *Avertissement sur la nonciature de Flandre*, cité par De Meester ed., *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi Di Bagno*, p. 7.

18 Nous traduisons. "[...] é la meglio testa spagnuola ch'ebbe conosciuto, ma huomo serrato nel parlare e tenace delle sue opinioni mentre non siano averse a quelle di che egli spera; lo spirito suo è inclinato alla pace e si sa accomodare a' tempi; è molt'infermo e li piacono i presenti." Bagno à Barberini, 31 janvier 1626, cité par De Meester ed., *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi Di Bagno*, p. 700.

19 "Il P. Confessore del signore Cardinale Infanti non m'hà mai visitato, et quando io vo a vederlo non m'accompagna senon per la anticamera, non ostante che gl'Arcivescovi, et Vescovi come anco tutti li ministri principali di questa Corte siano soliti d'accompagnarmi sin'alla carrozza, fuor ch'il signore Presidente Roose, dal quale vengo accompagnato solamente per tutta la sala, onde per non ricever spesso simili affronti io m'astengo quanto posso dal visitar il med mo Pré Confessore." Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 25, *Stravius à Barberini, 9 juin 1640*, f. 439.

20 "Il Pré frat' Andrea di Soto, che fu avvisato di star molto male gia è guarito, et con meraviglia di Medici, et io n'hò gusto grande, perche è bonissima persona, Zelante, et di santa vita, e percio molto affetionato alla Sede Apostolica, et agiuta mirabilmente [lea] qui emendi confessore ordo della Serenissima Infanta, come hò scritto." Vatican, A.S.V., Borghese, série II, 112, *Morra à Borghèse, 27 janvier 1618*, f. 50; «Gli avvisi, che mi portano l'istessi sue dei 27 mi sono stati grati, et particolarmente che il Pré Soto si sia guarido della sua pericolosa infirmita, desiderandoglisi vita, et saluti, per la sua bontà, et relo et per l'affetto, che mostra verso questa Santa Sede." Vatican, A.S.V., Borghèse, série II, 428, *Borghèse à Morra, 17 février 1618*, f. 63.

21 Vatican, B.A.V., Barberini Latini, 6813, *Bagno à [Barberini], 29 mars 1625*, f. 122. Sur la mort d'Andrés de Soto, voir Cordula Van Wyhe, "Court and Convent: The Infanta Isabella and Her Franciscan Confessor Andrés de Soto", *Sixteen Century Journal*, 35/2 (2004), pp. 411-445; "[...] S.A. hà mandato à chiedere in spagna che se le invii un Pré fra Pietro Castro franciscano Ricolletto acciò li serva per confessore in luogo del defunto Pré Sotto, e per interim confessa dal Pré Pomerius da Barbanson dell'istesso ordine." Vatican, B.A.V., Barb. Lat., 6814, *Bagno à Barberini, 12 avril 1625*, f. 207. Copie dans Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 14a, f. 44; "[...] Visitai hieri il Pré Gonzualuo Pacieco Agostiniano arrivato ultimamente in questa Corte in compagnia del signore marchese di Mirabel nuovo maggiordomo maggiore del Serenissime signore Cardinale Infante, e si bene egli mi disse di

l'importance du directeur spirituel dans le dispositif diplomatique romain à Bruxelles, comme d'ailleurs à Madrid. Une stratégie similaire était déployée dans la capitale hispanique à l'égard du confesseur *royal* : durant toute l'époque moderne, ce religieux proche du *princeps* fut perçu par Rome comme un interlocuteur privilégié²².

Madrid

Pourtant, une lecture attentive des sources révèle que cette stratégie ne fut pas aussi efficace que les documents romains ne le laissent penser. À Bruxelles, comme à Madrid, le confesseur princier ne se comportait pas en agent romain : son action était en général d'abord favorable à la Couronne espagnole et le bénéfice de celle-ci se répartissait entre le roi et le gouverneur-général des Pays-Bas.

Cette attitude n'était pas due à la personnalité de ces confesseurs mais plutôt aux caractéristiques que partageaient ces religieux. Les directeurs spirituels qui opérèrent à Bruxelles ne furent pas seulement choisis pour leur capacité à fournir un conseil spirituel de qualité à leur pénitent. Au contraire, le processus de sélection de ces religieux était guidé depuis le cœur du pouvoir politique madrilène. Deux considérations guidaient le choix d'un confesseur : d'une part, ce religieux devait répondre à l'image que l'on se faisait, à l'époque, d'un directeur spirituel. Celui-ci était tout à tour comparé à un médecin de l'âme, à un juge et à un conseiller spirituel. D'autre part, le candidat devait également posséder des qualités personnelles qui le rendaient capable d'assister le gouverneur-général dans les affaires temporelles. L'expérience pluriséculaire d'adjoindre un confesseur au souverain dictait donc le choix posé.

La première des qualités recherchées chez un candidat-confesseur était sa capacité à diriger des institutions temporelles. Le dossier de chaque candidat recense précisément le nombre d'établissements religieux – des couvents, des écoles, des circonscriptions ecclésiastiques – qu'il avait dirigés, ainsi que le nombre d'années passées à leur tête. Ce relevé souligne l'attention portée sur le choix d'un ecclésiastique capable d'affronter les questions administratives et politiques internes inhérentes à la fonction de confesseur princier. La formation intellectuelle du candidat était examinée avec autant de soin. Une excellente maîtrise du discours théologique devait permettre au directeur spirituel de conseiller avec intelligence le Prince sur des questions

non esser qua mandato per Confessore di S.A.R., ma solamente per qualchero negotio di consideratione, si tiene nondimeno per corte che gli sia destinato a quel carico, non essendo il gusto del signore Marchese ch'il P. fra Giovanni di S. Agostino Confessore moderno di S.A. s'ingerisca nell'economia della sua casa come ha fatto sin'adesso, ne meno e gusto al signore Presidente ch'il medmo Pré Confessore metta il piedo più avanti nel Consiglio di Stato come ha cominciato à fare [...].” Vatican, A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 23, *Stravius à Barberini*, 7 août 1636, f. 9.

22 Martínez Peñas, *confesor del rey*, pp. 825-828.

spirituelles, apologétiques mais aussi morales et temporelles. Expérience pratique et connaissances théoriques étaient véritablement indispensables : l'une ne pouvait pas fonctionner en l'absence de l'autre. L'ordre religieux était également important : il ne fallait pas que ce religieux soit issu d'un ordre qui défendait une spiritualité – voire des options politiques – incompatible avec celle voulue par Madrid. De même, son âge, sa nationalité et ses réseaux à la cour royale étaient pris en compte.

Ce processus de sélection était loin d'être anodin : le confesseur du Prince à Bruxelles était perçu par Madrid comme l'un des défenseurs des intérêts de la Couronne dans ses possessions septentrionales. Les raisons pour faire de ce religieux l'un des agents de contrôle de l'autorité royale étaient nombreuses : la guerre – latente ou effective – contre les rebelles protestants des Provinces-Unies, l'autonomie dont jouissaient *de facto* les gouverneurs-généraux et la volonté du Saint-Siège de renforcer son influence dans ces provinces septentrionales incitaient le roi et ses ministres à la plus grande vigilance.

Pour mener à bien sa mission, le confesseur disposait d'un premier atout : la proximité avec le Prince qu'induisait sa responsabilité de directeur spirituel. Mais pour que le confesseur puisse s'acquitter de sa tâche avec succès, Madrid œuvra régulièrement afin qu'il soit intégré aux organes de pouvoir. Ainsi, en 1609, Iñigo de Brizuela fut nommé au Conseil d'État de Bruxelles²³. Juan de San Agustín, confesseur du cardinal-infant, obtint la même responsabilité en mars 1636²⁴. Ces mêmes religieux furent aussi membres d'institutions diverses : Brizuela fut associé à la *junta* chargée de réfléchir aux modalités d'une reconduction de la trêve de Douze Ans²⁵. Juan de San Agustín fut quant à lui propulsé par Madrid dans à peu près tous les organes de gouvernement importants : *juntas* d'État, des finances, de justice, des affaires extérieures mais aussi *conseil secret* du cardinal-infant avec charge de tenir informé le roi de tout ce qu'il s'y disait (1632, 1635)²⁶. Prudent, le gouvernement royal accorda aussi à plusieurs confesseurs bruxellois les moyens de contrôler la cour, véritable épicerie de la vie politique du pays : dès son arrivée à Bruxelles en compagnie du cardinal-infant, San Agustín fut chargé de la surintendance de la *Casa* du Prince. Cette charge lui permettait

23 Les lettres patentes concédant le titre de conseiller d'État sont datées du 15 décembre 1609. Le serment fut prêté le 27 février 1610. Catherine Thomas, *De l'affection, avec laquelle je me dispose de la servir toute ma vie. Prospographie des grands commis du gouvernement central des Pays-Bas espagnols (1598-1700)* (Bruxelles : Archives générales du Royaume, 2011), I, p. 198.

24 Simancas, Archivo General de Simancas [A.G.S.], Estado 2243, *Philippe IV au cardinal-infant, le 6 mars 1636, s.f.*; *Idem*, Estado 2241, *Philippe IV au cardinal-infant, le 12 mars 1636, s.f.* ; *Idem*, Estado 2243, *Philippe IV à San Agustín, le 12 mars 1636, s.f.*

25 Bruxelles, Archives générales du Royaume [A.G.R.], Secrétairerie d'État et de Guerre [S.E.G.] 182, *Philippe III à Albert, le 23 avril 1619, s.f.*

26 "Para lo reservado intrinseco, el Conde de Oñate y fray Juan de San Agustín, y el escribir sobre ello a su Magestad." A.G.S., Estado 2961, *Philippe IV au cardinal-infant, le 18 mai 1632, s.f.*; A.G.R., Manuscrits divers, reg. 464, *Philippe IV au cardinal-infant, le 20 décembre 1635, f. 47.*

de surveiller étroitement l'entourage de son pénitent²⁷. Des responsabilités similaires furent également accordées au confesseur de don Juan José, Francisco de Gamboa : un ordre royal daté de 1656 ordonnait qu'on laisse rentrer le religieux dans toutes les *juntas* relatives à la Maison de don Juan José²⁸. Ces dispositions montrent bien que les confesseurs des princes de Bruxelles furent pensés par Madrid comme des agents royaux. Leur action à Bruxelles devait bénéficier à la monarchie, et plus particulièrement au Roi. Les sources conservées à Bruxelles et à Simancas permettent d'ailleurs de montrer qu'à plusieurs reprises le confesseur princier de Bruxelles a usé de son pouvoir dans le but de défendre l'intérêt royal. Un bon exemple de l'usage de cette influence à cette fin se constate par la mission confiée en 1613 à Brizuela par Philippe III. Celle-ci se déroula durant les derniers mois de l'année lorsque l'archiduc Albert devint très faible et commença à montrer les signes d'une mort imminente. Face aux conséquences dramatiques qu'aurait cette mort pour l'influence espagnole dans la région, le roi ordonna secrètement à Brizuela d'agir. Le religieux devait convaincre Albert de donner son assentiment à deux mesures relatives à l'avenir politique des Pays-Bas espagnols : la première consistait à faire désigner par l'archiduc son héritier officiel en la personne du Roi d'Espagne – il faut se souvenir que le pays était officiellement indépendant. La seconde mesure, complémentaire, visait à faire recueillir par Albert un serment d'obédience prêté anticipativement par les provinces au Roi²⁹. Cette intervention royale par le truchement du confesseur d'Albert montre bien que l'influence des directeurs spirituels sur le pénitent pouvait servir à défendre les intérêts politiques de Madrid.

Le gouverneur-général

Pourtant, ces mêmes sources ne confirment pas la thèse faisant du Roi le seul bénéficiaire de la loyauté du confesseur. Si l'on se penche sur l'action de Brizuela et de San Agustín, soit les deux confesseurs à qui échurent le plus grand nombre de prérogatives politiques, on observe que ces deux religieux défendirent aussi des choix d'abord favorables au gouverneurs-généraux des Pays-Bas.

L'exemple de l'intervention de Brizuela en faveur de la conclusion de la trêve de Douze ans est très parlant. Revenons au contexte : depuis la fin du XVI^e siècle un conflit ensanglante les Pays-Bas. Les provinces septentrionales s'opposent aux provinces demeurées loyales à la Couronne espagnole. Deux

27 "Havendome representado fr. Juan de San Agustín la conveniencia que hay de que en vuestra jornada huviese persona de quien como cabeza pondase la administración y gobierno de esa casa, he resuelto que cuiden desto don Luys Laso y fray Juan de San Augustin [sic], en esta forma que don Luys sea el nombrado en lo publico solamente, pero que no ha de obrar con nombre de superintendenera y todo lo que hiziere lo ha de comunicar en secreto con fr. Juan de San Augustin [...]." A.G.S., Estado 2961, *Le Conseil d'État de Madrid au cardinal-archevêque de Bréscia, le 4 ou 5 janvier 1631*, s.f.

28 A.H.N., Estado, libro 266, *Philippe IV à don Juan José, le 15 octobre 1656*, s.f.

29 AGS, Estado 2028: *Spínola à Philippe III, Le 1^{er} février 1614*, f^o 11

revendications motivent les rebelles : il s'agit tout d'abord d'obtenir le droit de pratiquer le culte protestant – les idées de Calvin ont trouvé un fort écho dans ces territoires. Ensuite, l'opposition se porte aussi à un niveau politique : les Provinces-Unies réclament plus d'autonomie dans la gestion du pays, ce que les tenants du pouvoir à Madrid leur refusent. En mai 1608, après plusieurs tentatives infructueuses, un cessez-le-feu est acquis³⁰. L'objectif poursuivi est la conclusion d'une paix temporaire qui reconnaîtrait l'indépendance des Provinces-Unies pendant un temps déterminé. Mais le roi Philippe III s'oppose à ce scénario : soit il est possible de conclure une trêve inconditionnelle, soit la guerre reprendra. À Bruxelles, Brizuela est l'un de ceux qui s'inquiètent du message royal : les finances ne permettent absolument pas une nouvelle campagne militaire et l'avenir des Pays-Bas semble compromis. Pour le dominicain, seule la négociation avec les Provinces-Unies peut empêcher la disparition de la présence espagnole dans la région³¹.

En décembre 1608, avec l'accord de l'archiduc Albert, Brizuela se met en route pour gagner la cour royale. Il y arrive après trois semaines de voyage. Son intention est de plaider en faveur d'une négociation et contre une nouvelle levée d'armes. Mais la tâche s'annonce difficile : le marquis de Guadaleste, ambassadeur royal en poste dans les Pays-Bas, a envoyé un courrier dans lequel il laisse entendre que l'archiduc méprise les ordres royaux expédiés jusqu'alors à Bruxelles³². Pourtant, cela n'empêche pas le religieux de défendre, devant le roi et ses conseillers, une analyse partagée avec les archiducs : la guerre est une impasse et le temps joue en faveur des Provinces-Unies ; seule une discussion permettra de sauver les Pays-Bas espagnols. Contre toute attente, le roi et ses conseillers se rallient à l'avis du confesseur : une trêve de dix années sera conclue avec l'ennemi. Fait remarquable, c'est à la personnalité de Brizuela qu'est dû ce virage politique³³. Son action, bien que dans l'intérêt de la Couronne, n'est donc pas celle d'un serviteur inconditionnellement soumis à son souverain : en se faisant le chantre d'une solution négociée avec les Provinces-Unies, Brizuela soutient d'abord la politique voulue par son pénitent, l'archiduc Albert.

Juan de San Agustín prit, lui aussi, fait et cause pour l'avis du cardinal-infant, son pénitent, dans l'affaire dite du *nonce Falconieri*. Cet épisode est remarquable car il montre une divergence d'opinion importante entre le gouverneur-général des Pays-Bas et le gouvernement madrilène. La nomination à Bruxelles du nonce Falconieri et les rebondissements liés à sa

³⁰ Bernardo José García García, "Ganar los corazones y obligar los vecinos' Estrategias de pacificación de los Países Bajos (1604-1610)," dans *España y las 17 provincias de los Países Bajos. Una revisión historiográfica (XVI-XVIII)*, dirs. Ana Crespo Solana et Manuel Herrero Sánchez, (Córdoba: Universidad, 2002), pp. 139-165; Hugo De Schepper, "Los Países Bajos y la Monarquía Hispánica. Intentos de reconciliación hasta la tregua de los Doce Años (1547-1609)," dans *España y las 17 provincias*, pp. 327-353

³¹ A.G.S., E. 626, *Brizuela à Philippe III, [1608]*, n° 56.

³² A.G.S., E. 2290, *Guadaleste à Philippe III, le 29 novembre 1608*, s.f.

³³ A.G.R., S.E.G., reg. 512, *Pedro de Toledo à Albert, le 25 janvier 1609*, f° 148. Id., *Pedro de Toledo à Albert, le 28 février 1609*, f° 152

venue dans les Pays-Bas sont longuement décrits dans un article de W. Brulez³⁴ : nous nous contenterons d'en résumer les principaux faits.

Cette affaire fut à l'origine d'une crise entre Bruxelles, Madrid et Rome. Le florentin Lelio Falconieri avait été désigné nonce le 26 novembre 1634 par Rome à la suite de l'arrivée à Bruxelles de Ferdinand – frère de Philippe IV et également connu sous le nom de *cardinal-infant*. Ce prince étant issu de la famille royale, le Saint-Siège s'était résolu à envoyer un diplomate ayant rang de nonce pour succéder à l'internonce Richard Pauli-Stravius dont les pouvoirs étaient moindres. Mais le diplomate romain ne put jamais représenter les intérêts du Saint-Siège près du cardinal-infant : le gouverneur-général des Pays-Bas s'opposa, trois années durant, à la venue de l'émissaire papal.

Ce blocage diplomatique fut justifié par Bruxelles par divers motifs : absence d'ordre royal formel enjoignant d'accepter ce nonce (alors que Madrid ne semblait pas particulièrement opposée à ce choix), souvenir désastreux laissé par les nonces précédents, non-désignation d'un nonce auprès du cardinal-infant lorsque celui-ci était à Milan, etc. Ces déclarations peinent toutefois à expliquer l'irréductibilité du refus affiché par le cardinal-infant. La cause réelle de ce blocage trouve plus probablement son origine dans un conflit ancien entre le cardinal-infant et la Curie. Dans cette affaire, Juan de San Agustín adopta et défendit systématiquement l'opinion de son pénitent : il reçut les délégués du nonce pour lui exposer les motifs du refus³⁵, s'entretient plusieurs fois avec l'internonce à ce même propos³⁶ et fut l'auteur d'un avis destiné à conseiller son pénitent au moment où les tensions entre Bruxelles et Rome étaient à leur maximum.

San Agustín, à l'instar de Brizuela, défendit donc vigoureusement la ligne politique du gouverneur-général, quitte à froisser le Saint-Siège et à se départir des choix posés en terre castillane. Ces deux exemples montrent clairement que le gouverneur-général pouvait trouver, dans la personne de son confesseur, un collaborateur dévoué à sa cause.

Réflexions finales

Arrivés au terme de cette brève présentation de l'action politique du confesseur des gouverneurs-généraux des Pays-Bas, plusieurs constantes

34 Pour la chronologie des événements, voir l'article de W. Brulez sur lequel nous basons notre résumé : Walter Brulez, "La crise dans les relations entre le Saint-Siège et les Pays-Bas au XVIIe siècle (1634-1637)", *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XXVIII (1953), pp. 63-104.

35 Vatican, Archivio Segreto Vaticano [A.S.V.], Segretario di Stato, Fiandra, 22, f° 333, Stravius à Barberini, 6 décembre 1635 ; f° 340, Stravius à Barberini, 13 décembre 1635 ; f° 372, Falconieri à Barberini, 11 janvier 1636.

36 A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 22, f° 323, Stravius à Barberini, 22 novembre 1635; A.S.V., Segretario di Stato, Fiandra, 23, f° 131, Stravius à Barberini, 20 décembre 1636; B.A.V., Barberini Latini, 6818, f° 61, Falconieri à Barberini, 21 décembre 1635.

apparaissent assez nettement. Tout d'abord, il est clair que l'action politique de ces religieux ne fut jamais véritablement exclusive. Aucun des confesseurs étudiés ne pourrait être qualifié d'agent privilégié de Rome, de Madrid ou du gouverneur-général. On ne trouve chez eux aucune trace d'un service systématiquement rendu à un bénéficiaire bien identifié : l'action politique des confesseurs repose sur d'autres critères.

Deuxièmement, l'action des confesseurs en matières de politique et de diplomatie ne suivit pas une ligne invariable tracée à travers l'histoire des Pays-Bas. Au contraire, leur action fut réactive, en prise avec les conjonctures successives et liée à la personnalité de chacun d'eux : il est dès lors impossible de mettre en lumière ce qui serait une constante de la politique menée par les confesseurs. Il en résulte, au contraire, une attitude politique dont l'apparence est mouvante, changeante.

Troisièmement, il ne faut pas perdre de vue que la capacité des confesseurs à exercer une influence politique fut toujours liée à la relation privilégiée qu'ils entretenaient avec le Prince. Si on se représente le pouvoir à Bruxelles comme une série de cercles concentriques distribués autour du gouverneur-général, le confesseur se place nécessairement dans l'un des cercles les plus centraux. C'est précisément cette place qui rendait le confesseur incontournable : elle faisait du religieux un point de contact entre le Prince et le monde : il était en mesure de relayer des demandes particulières destinées au Prince mais aussi, dans l'autre sens, de divulguer des informations connues uniquement des intimes du pouvoir. L'imprécision de la définition de la charge de confesseur princier renforçait encore l'importance de ce religieux : aucun des lieux où s'exerçait le pouvoir temporel n'était, a priori, fermé à celui à celui qui conseillait l'âme du Prince. Dès lors, son accès aux organes centraux du pouvoir était soigneusement observé par les nonces et internonces en poste à Bruxelles comme par le pouvoir madrilène : connaître et comprendre le rôle de chacun à la cour et dans les organes de gouvernement permettait d'adresser requêtes et informations aux personnes idoines.

En somme, les relations privilégiées qu'entretenait le confesseur avec le Prince et plus généralement, avec les institutions du pouvoir temporel des Pays-Bas constituèrent le socle sur lequel furent édifiées de multiples stratégies de pouvoir. Toutes ne portèrent pas fruit, loin s'en faut : l'influence politique réelle du confesseur fut souvent exagérée. Pour évaluer celle-ci à sa juste valeur, il serait profitable d'inscrire l'étude de l'influence politique de ces religieux dans une étude plus large qui envisagerait l'ensemble des acteurs et des mécanismes contribuant à la prise de décision politique à la cour des Pays-Bas : de la sorte, la nature et l'étendue du pouvoir politique de ce religieux seraient évalués à l'aune du système dans lequel il s'inscrit et duquel il est totalement dépendant.

Bibliographie:

Allen 2000: Paul C. Allen, *Philip III and the Pax Hispanica, 1598-1621. The Failure of Grand Strategy* (New Haven: Yale University Press, 2000).

Bireley 2003: Robert Bireley, *The Jesuits and the Thirty Years War: Kings, courts, and confessors* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003).

Brulez 1953: Walter Brulez, "La crise dans les relations entre le Saint-Siège et les Pays-Bas au XVIIe siècle (1634-1637)", *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, XXVIII (1953), pp. 63-104.

Carlos Morales 1998: Carlos Javier de Carlos Morales, "La participación en el gobierno a través de la conciencia regia: Fray Diego de Chaves, O.P., confesor de Felipe II" dans *I Religiosi a corte teologia, politica e diplomazia in antico regime: atti del seminario di studi Georgetown University a Villa «Le Balze» Fiesole, 20 ottobre 1995*, dir. Flavio Rurale (Rome: Bulzoni, 1998), pp. 131-157.

Ceyssens 1963: Lucien Ceyssens, *La fin de la première période du jansénisme* (Bruxelles: Institut historique belge de Rome, 1963-1965).

Clercx 1942: Suzanne Clercx, "La Chapelle royale de Bruxelles sous l'Ancien Régime", *Annuaire du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles*, 65 (1942), pp. 159-179.

De Meester 1938 : Bernard De Meester ed., *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi Di Bagno (1621-1627)* (Bruxelles-Rome: Palais des Académies-Institut Historique Belge, 1938).

De Schepper 2002: Hugo De Schepper, "Los Países Bajos y la Monarquía Hispánica. Intentos de reconciliación hasta la tregua de los Doce Años (1547-1609)," dans *España y las 17 provincias de los Países Bajos. Una revisión historiográfica (XVI-XVIII)*, dirs. Ana Crespo Solana et Manuel Herrero Sánchez, (Córdoba: Universidad, 2002), pp. 327-353.

Dickmann 1959: Fritz Dickmann, *Der Westfälische Frieden* (Münster: Aschendorff, 1959).

Duerloo 2012: Luc Duerloo, *Dynasty and Piety, Archduke Albert (1598-1621) and Habsburg Political Culture in an Age of Religious Wars* (Burlington-Farnham: Ashgate, 2012).

Esteban Estríngana 2005: Alicia Esteban Estríngana, *Madrid y Bruselas. Relaciones de gobierno en la etapa postarchiducal (1621-1634)* (Louvain: Leuven University Press, 2005).

Filippini 1998: Orietta Filippini, *La coscienza del re. Juan de Santo Tomás confessore di Filippo IV di Spagna, 1643-1644* (Florence: L.S. Olschki, 2006).

García García 1998: Bernardo García García, "El confesor fray Luis Aliaga y la conciencia del rey" dans *I Religiosi a corte teologia, politica e diplomazia in antico regime: atti del seminario di studi Georgetown University a Villa «Le Balze» Fiesole, 20 ottobre 1995*, dir. Flavio Rurale (Rome: Bulzoni, 1998), pp. 159-194.

García García 2002: Bernardo José García García, "'Ganar los corazones y obligar los vecinos' Estrategias de pacificación de los Países Bajos (1604-1610)," dans *España y las 17 provincias de los Países Bajos. Una revisión historiográfica (XVI-XVIII)*, dirs. Ana Crespo Solana et Manuel Herrero Sánchez, (Córdoba: Universidad, 2002), pp. 139-165.

Houben 2009: Birgit Houben, "Wisselende gedaanten. Het hof en de hofhouding van de landvoogden Isabella Clara Eugenia (1621-1633) en de kardinaal-infant don Fernando van Oostenrijk (1634-1641) te Brussel." Thèse doctorale, Université de Gand, 2009.

López Arandia 2008: María Amparo López Arandia, "Médicos del alma regia. Confesores reales en la España de los Austrias (s. XVII)" dans *Homenaje de la Universidad a don José Melgares. Universidad de Jaén-Centro Asociado de la UNED «Andrés de Vandelvira»*, dirs María Antonia Bel Bravo, José Fernández García (2008), pp. 235-292.

López Arandia 2009: María Amparo López Arandia, "Un criado muy antiguo de la real casa. El confesionario regio en el reinado de Carlos II" dans *Entre el cielo y la tierra. Las élites eclesiásticas en la Europa Moderna*, número spécial de *Mágina: revista universitaria*, 13 (2009), pp. 113-158.

López Arandia 2010: María Amparo López Arandia., "El confesionario regio en la España del siglo XVII", *Obradoiro de Historia Moderna*, 19 (2010), pp. 249-278.

López Arandia 2010: María Amparo López Arandia, "Dominicos en la corte de los Austrias: el confesor del rey", *Tiempos Modernos. Revista electrónica de Historia Moderna*, 7/20 (2010), pp. 1-30.

López Arandia 2010: María Amparo López Arandia, "El sacrílego tirano de la conciencia del monarca. Fr. Pedro Matilla, confesor de Carlos II" dans *Opinión pública y espacio urbano en la Edad Moderna*, dirs. Antonio Castillo Gómez A., James Amelang (Gijón: Trea, 2010), p. 473-500.

López Arandia 2012: María Amparo López Arandia, "El guardián de la conciencia. El confesor del rey en la España del siglo XVII" dans *Iglesia y movilidad social en la España de la Edad Moderna*, dirs. Antonio J. Díaz Rodríguez, Enrique Soria Mesa (Granada: Comares, 2012), pp. 51-87.

López Arandia 2012: María Amparo López Arandia, "Religiosos en la corte de los Austrias. La Compañía de Jesús en los reinados de Felipe II y Felipe III" dans *Les Jésuites et la monarchie catholique (1565-1615)*, dirs. Pauline Renoux-Caron, Cécile Vincent-Cassy, Louise Bénat-Tachot, Pierre-Antoine Fabre (Paris: Le Manuscrit, 2012), pp. 109-142.

López Arandia 2012: María Amparo López Arandia, "Velando por el ánima del rey católico. Gabriel Bermúdez, confesor de Felipe V (1723-1726)" dans *Los jesuitas. Religión, política y educación (siglos XVI-XVIII)*, dirs. José Martínez Millán, Henar Pizarro Llorente, Esther Jiménez Pablo, (Madrid: Polifemo, 2012), pp. 255-278.

López Arandia 2014: María Amparo López Arandia, "Un paterfamilias en la corte de Felipe IV: fray Antonio de Sotomayor", *Historia y Genealogía*, 4 (2014), pp. 59-74.

Martínez Peñas 2007: Léandro Martínez Peñas, *El confesor del rey en el antiguo régimen* (Madrid : Complutense, 2007).

Negredo del Cerro 2003: Fernando Negredo del Cerro, "La teologización de la política. Confesores, valido y gobierno de la Monarquía en tiempos de Calderón" dans *Calderón de la Barca y la España del Barroco*, dirs. José Alcalá-Zamora, Ernest Belenguer Cebrià (Madrid: Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2003), pp. 707-724.

Negredo del Cerro 2009: Fernando Negredo del Cerro, "Gobernar en la sombra. Fray Antonio de Sotomayor confesor de Felipe IV. Apuntes políticos", *Mágina: Revista Universitaria*, 13 (2009), pp. 85-102.

Negredo del Cerro 2015: Fernando Negredo del Cerro, "Confesores", dans *La Corte de Felipe IV (1621-1665). Reconfiguración de la Monarquía católica*, dirs. Jose Martínez Millán y Jose Eloy Hortal Muñoz (Madrid: Polifemo, 2015), I/1, pp. 613-658.

Pirlet 2012: Pierre-François Pirlet, "Le nonce et le confesseur princier: jeux d'influence au sein des Pays-Bas espagnols durant la première moitié du XVIII^e siècle", *Revista de la Inquisición: (intolerancia y derechos humanos)*, 16 (2012), pp. 209-226.

Poutrin 1997: Isabelle Poutrin, "L'oeil du souverain: Luis Aliaga et le métier de confesseur royal sous Philippe III" dans *Observation and Communication:*

The Construction of Realities in the Hispanic World, dirs. Johannes-Michael Scholz, Tamar Herzog, (Francfort: Vittorio Klostermann, 1997), pp. 253-270.

Poutrin 2005: Isabelle Poutrin, "Los confesores de los reyes de España: carrera y función (siglos XVI y XVII)" dans *Religión y poder en la Edad Moderna*, dirs. Antonio Luis Cortes Peña, José Luis Betrán, Eliseo Serrano Martín (Granada: Universidad, 2005), pp. 67-81.

Poutrin 2006: Isabelle Poutrin, "Cas de conscience et affaires d'État: le ministère du confesseur royal en Espagne sous Philippe III", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 53-3 (2006), pp. 5-25.

Raeymaekers 2013: Dries Raeymaekers, *One Foot in the Palace. The Habsburg Court of Brussels and the Politics of Access in the Reign of Albert and Isabella, 1598-1621* (Leuven: University Press, 2013).

Reinhardt 2007: Nicole Reinhardt, "The King's confessor: changing images" dans *Monarchy and Religion: The Transformation of Royal Culture in Eighteenth Century Europe*, dir. Michael Schaich (Oxford: University Press, 2007), pp. 153-185.

Reinhardt 2009: Nicole Reinhardt, "Spin-doctor of conscience? The royal confessor and the Christian prince", *Renaissance Studies*, 23 (2009), pp. 568-590.

Reinhardt 2012: Nicole Reinhardt, "Der Beichtvater in der Frühen Neuzeit als Berater, Richter und Prophet" dans *Machtfaktor Religion. Formen religiöser Einflussnahme auf Politik und Gesellschaft*, dirs. Bernd Oberndorfer, Peter Waldmann (Vienne: Böhlau, 2012), pp. 59-90.

Sánchez 1993: Magdalena Sánchez, "Confession and Complicity: Margarita de Austria, Richard Haller, SJ, and the court of Philip III", *Cuadernos de Historia Moderna*, 14 (1993), pp. 133-149.

Thomas 2011: Catherine Thomas, *De l'affection, avec laquelle je me dispose de la servir toute ma vie. Prospographie des grands commis du gouvernement central des Pays-Bas espagnols (1598-1700)* (Bruxelles: Archives générales du Royaume, 2011).

Vermeir 2006: René Vermeir, *In staat van oorlog. Filips IV en de Zuidelijke Nederlanden, 1629-1648* (Maastricht: shaker, 2001). Ce travail a fait l'objet d'une traduction espagnole sous le titre *En estado de guerra. Felipe IV y Flandes 1629-1648* (Córdoba: Universidad, 2006).

Wyhe 2004: Cordula Van Wyhe, "Court and Convent: The Infanta Isabella and Her Franciscan Confessor Andrés de Soto", *Sixteen Century Journal*, 35/2 (2004), pp. 411-445.